



Comité pour l'histoire de l'Inserm


Sujets de recherche

2019-2020

Suivi des modalités et dossier de candidature au soutien financier à la recherche

Document réalisé sous la direction du Professeur Pascal Griset, Président du Comité pour l'histoire, par le secrétariat scientifique, en collaboration avec les membres du Comité pour l'histoire de l'Inserm et le service des Archives de l'Inserm.

Ce document est la propriété de l'Inserm et ne peut être reproduit sans autorisation.



I. Le Comité pour l'histoire de l'Inserm : soutien à la recherche sur l'histoire de la santé publique et de la recherche biomédicale

Le Comité pour l'histoire de l'Inserm, créé en 2017, pour contribuer à une meilleure connaissance de l'institution et de ses travaux, propose **une aide financière aux étudiants de master qui souhaitent s'engager dans une recherche concernant directement l'histoire de l'institution ou plus largement l'histoire de la recherche biomédicale et des questions de santé**. Cette aide est accordée aux meilleurs projets retenus par le Comité après examen d'un dossier de candidature. Le Comité examinera également des candidatures de doctorants demandant une aide spécifique et limitée – il ne s'agit pas de l'attribution de contrats doctoraux. Le montant annuel des aides pourra atteindre 3 000 euros en fonction des spécificités de chaque projet (accès aux sources, mobilité etc.).

Depuis 2017, huit lauréats ont déjà pu bénéficier de cette aide à la recherche.

Les candidats peuvent proposer un sujet élaboré avec leur directeur de recherche ou bien s'appuyer sur les thématiques et les sujets proposés dans ce livret. Pour l'année universitaire 2019-2020, la date limite de réception des dossiers est le **18 octobre 2019**. Vous trouverez à la fin de ce document l'ensemble des modalités et le dossier de candidature.

Pour toute information, rendez-vous sur le site inserm.fr ou contactez le secrétariat scientifique : celine.paillette@ext.inserm.fr

II. Les archives historiques de l'Inserm

A. Bref historique de l'Inserm

L'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) naît, en 1964, de la transformation de l'Institut national d'hygiène (INH), première institution de santé publique dédiée à la recherche médicale, fondée sous le régime de Vichy, avec le soutien de la fondation Rockefeller, en 1941. Consacré aux problèmes de santé publique inhérents à la guerre et à l'Occupation – parmi lesquels la nutrition des enfants –, l'INH fournissait aussi des enquêtes épidémiologiques surveillant l'évolution de certaines maladies.

Plusieurs facteurs contribuèrent à la transformation de l'INH en un institut où la recherche prit le pas sur la santé publique : le poids croissant de la biomédecine dans l'après-guerre ou bien encore les réformes institutionnelles. Ainsi, la réforme de la médecine, portée en 1958, par le pédiatre Robert Debré, se concrétisa notamment par l'ordonnance du 30 décembre 1958, relative à la création des centres hospitaliers universitaires (CHU), associant les centres hospitaliers aux facultés de médecine. En 1960, la réforme est complétée par un décret qui prévoit de réserver, dans chaque CHU, cinquante mètres carrés à un laboratoire de recherche.

Dès sa fondation en 1964, l'Inserm fut conçu dans un partenariat étroit avec les autres établissements de recherche publics ou privés, et les lieux de soins. La très grande majorité des unités de recherche Inserm sont d'ailleurs aujourd'hui des unités mixtes de

recherche (UMR), partageant personnels et locaux avec les universités, les établissements de recherche ou les hôpitaux.

En 1983, l'Inserm devint, par décret, un EPST (établissement public à caractère scientifique et technique) rattaché, à la fois, au ministère de la Santé et au ministère de la Recherche. Il se dote d'administrations déléguées régionales auxquelles sont rattachées des unités de recherche.

Se présentant comme le seul organisme public de recherche français entièrement dédié à la santé humaine, l'Inserm reçut, en 2008, la responsabilité d'assurer la coordination stratégique, scientifique et opérationnelle de la recherche biomédicale. Ce rôle central de coordinateur lui revint en raison non seulement de la qualité scientifique de ses équipes mais aussi de sa capacité à assurer une recherche translationnelle, c'est-à-dire « du laboratoire au lit du patient ». Le décret adopté en mars 2009 devait permettre à l'Inserm d'assumer ses missions dans le contexte de la recherche face aux nouveaux défis scientifiques, sanitaires et économiques du XXI^e siècle. L'expertise et la veille scientifiques devenaient désormais des missions officielles de l'Institut. Cette mission de coordination conduisit à la création de dix instituts thématiques associés à l'Inserm, pérennisés par le décret 2009, qui définissait leurs attributions et leurs objectifs, ainsi que l'état des lieux de la recherche française dans leur domaine.

Vous pouvez retrouver des éléments sur l'histoire de l'Inserm (organisation de l'Institut, directeurs d'unité, thématiques de recherche) sur histoire.inserm.fr et dans l'ouvrage écrit par Pascal Griset et Jean-François Picard, *Au cœur du vivant. 50 ans de l'Inserm*, Paris, Le Cherche-Midi, 2014.

B. Les fonds d'archives de l'INH et de l'Inserm

Le service des Archives de l'Inserm a pour mission de mener la politique d'archivage de l'établissement, documents et données historiques. Le service collecte, classe, conserve, valorise les archives issues de l'administration et des laboratoires de recherche et les communique, contribuant ainsi à la mise en valeur de l'établissement. Les fonds historiques sont déposés aux Archives nationales ou aux archives départementales.

Accès aux fonds d'archives : l'Inserm, étant un établissement public, ses archives sont de fait des archives publiques, et sont soumises aux dispositions du Code du patrimoine, révisé par la loi 2008-696 du 15 juillet 2008. Les documents et les données d'archives publiques sont librement communicables à l'exception de ceux portant une information dont la nature entraîne de manière sélective un délai de communication supérieure. Les archives sont alors soumises à procédure de dérogation.

Les fonds : Les fonds collectés sont issus de l'administration, des laboratoires et des chercheurs de l'Inserm. Dans les fonds de nature administrative, on peut trouver, par exemple, la collection complète des rapports d'activité de l'ensemble des unités de recherche de l'Inserm et ce, depuis leur création au début des années 1960, ou bien encore les papiers des instances scientifiques et du conseil d'administration de l'INH et de l'Inserm ainsi que les archives liées aux financements de la recherche. Dans les fonds scientifiques, l'on trouve, par exemple, l'ensemble des monographies de l'INH (1941-1965) et les nombreux ouvrages édités par l'Inserm. Sont également conservées les archives des expertises collectives, créées dans l'objectif de répondre aux besoins des pouvoirs publics institutionnels et décideurs. Il est aussi possible d'accéder aux archives de certaines unités de recherche – par exemple, le fonds de l'unité 10 de l'Inserm, première unité de recherche en gastroentérologie. Les archives de certains chercheurs

sont aussi ouvertes. Autre exemple, les papiers de Philippe Lazar, ancien directeur général de l'Inserm, ancien président de l'Institut de recherche pour le développement et chercheur, sont déposés aux archives.

Vous pouvez prendre connaissance de tous les inventaires sur le blog du service des Archives de l'Inserm qui met à disposition des chercheurs des instruments de recherche : <https://inserm.hypotheses.org/du-carnet-de-recherche>. Il y a deux listes à consulter : 1) la liste des archives de l'INH et de l'Inserm versées aux Archives nationales avant 1990 ; 2) la liste des archives de l'INH et de l'Inserm versées aux Archives nationales depuis 1990. Pour la deuxième liste, vous pouvez aussi passer par la salle des inventaires virtuelles des Archives nationales (SIV), <https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr>.

Attention, comme indiqué sur le blog, certains fonds en attente de versements aux Archives nationales sont accessibles au service des Archives de l'Inserm, sur rendez-vous.

Une grande part des archives historiques de l'Inserm sont consultables sur le site des Archives nationales à Pierrefitte. Veillez à bien vous assurer de l'accessibilité de ces archives et des délais de communicabilités avant de vous engager dans un sujet.

C. Contacts

Le service des archives de l'Inserm

Responsable : Hélène Chambefort

Service des archives de l'Inserm

Heron Building, 66 avenue du Maine, 75014 PARIS

Contact : archives.disc@inserm.fr

Les Archives nationales

Archives nationales 59 rue Guynemer 93383 Pierrefitte-sur-Seine

Pour demander conseil, créez votre espace personnel dans la salle des inventaires virtuelle et faites une demande de recherche¹.

¹ Des fiches pour vous aider à créer votre espace ici :

<https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/cms/content/helpGuide.action?uuid=226e6e72-5c3a-4dbf-a047-50f71f5a6f48&version=11&preview=false&typeSearch=AideRechercheType&searchString=russe>

Et là :

<https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/cms/content/helpGuide.action?uuid=cf46c213-1419-4dfb-ab0a-dfd165da1795&version=3&preview=false&typeSearch=AideRechercheType&searchString=russe>, consulté

le 16 avril 2019.

III. Suggestions de sujets et de thèmes de recherche à partir des archives de l'INH et de l'Inserm

Le Comité pour l'histoire de l'Inserm propose aux étudiants et aux chercheurs une liste de sujets et de thèmes pour lesquels il existe des fonds identifiés dans les archives de l'INH ou de l'Inserm.

Ce ne sont là que des suggestions et cela ne constitue qu'un aperçu. Les approches et les thématiques possibles sont nombreuses : l'approche institutionnelle, biographique ou monographique, par exemple ; ou des sujets privilégiant une entrée par l'histoire de la médecine, des sciences ou des techniques, par l'histoire sociale et économique ou encore par l'histoire des médias et de la communication...

Des sources sont indiquées. La « volumétrie » des fonds, c'est-à-dire la quantité d'archives disponibles, est indiquée dans l'introduction de l'inventaire (disponibles sur le blog des archives). Les sujets portent largement sur des archives librement communicables mais il peut y avoir des restrictions partielles indiquées sur les inventaires.

Proposition de sujets

L'INH et les enjeux de la radioprotection après 1945

Sources : fonds d'archives d'André Chevallier, directeur de l'Institut national d'hygiène (INH) de 1941 à 1946 ([cote 20050593](#) ; [cote 20060127](#)) ; fonds d'archives de Louis Bugnard, directeur de l'Institut national d'hygiène (INH) de 1946 à 1964 ([cote 20060293](#) ; [cote 20060632](#) ; [cotes 20060704-20060705](#))

Sources complémentaires : archives du CEA

Les enquêtes de l'INH : une histoire de la santé publique en France, du régime de Vichy à la Ve République

Sources : les monographies et les recueils de travaux de l'INH/Inserm. Ces documents sont disponibles au service des Archives Inserm et aux Archives nationales (cote 19780291). Vous pouvez consulter les instruments de travail (tables des matières, etc.) sur le blog du service des Archives : <https://inserm.hypotheses.org/monographies-inh-inserm>

La place de l'enfant dans les systèmes de soins : autour des travaux d'Anne Tursz (années 1970- années 1990)

Les travaux d'Anne Tursz, pédiatre et épidémiologiste, de recherche ont porté sur l'état de santé des enfants en adoptant une approche globale incluant le vécu de la maladie, son retentissement sur la vie personnelle et familiale, mais aussi le fonctionnement des systèmes de soin, les interactions entre les professionnels de la santé et les familles des

patients. Anne Tursz a mené ses travaux de recherche en France, mais aussi dans des pays méditerranéens et en Afrique.

Sources : les fonds du bureau de presse, communiqués de presse (cote 20170255), rapports d'activité du Cermès ; les fonds Anne Tursz (cote 2015007).

La mémoire de l'eau : histoire médiatique d'une controverse scientifique, fin des années 1980-début des années 1990.

En 1988, la thèse de la « mémoire de l'eau » défendue par Jacques Benveniste (unité 200) a fait l'objet d'une controverse dans la presse scientifique dont se sont emparés les médias plus grand public.

Sources : fonds du bureau de presse, communiqués de presse (cote 20170255), rapports d'activité de l'unité 200.

Sources complémentaires : Archives de la presse nationale ; Archives de l'Institut national de l'audiovisuel.

Un espace de recherche francophone : la revue *Médecine/sciences*

Afin de promouvoir le français dans le domaine de la recherche scientifique, une commission permanente de coopération franco-québécoise, à l'initiative des gouvernements de la France et du Québec, a vu le jour dans le cadre de programmes d'action lancés en 1981-1982. Celle-ci recommande dès octobre 1982, la création d'une revue de recherche biomédicale pluridisciplinaire. Chacun des deux pays désigne alors une instance principale qui rassemble les institutions concernées pour mener à bien le projet. *Médecine/Sciences* est le fruit de cette coopération.

Sources : archives presse et communication, fonds de la Direction générale, fonds de la revue (cote 20140113)

La valise d'Henri Hécaen : une histoire de la recherche en neurosciences

Henri Hécaen (1912-1983), neurologue et psychiatre, avait pour particularité de travailler pour ses recherches sur les lésions cérébrales (avant la parution de l'imagerie), avec quelques simples instruments gardés dans une petite valise conservée au service de l'Inserm. Il a été le premier à étudier les gauchers en France. Il est à l'origine de la neuropsychologie.

Sources : Archives Inserm : rapports d'activité unité 111 et fonds Henri Hecaen (cote interne 1706)

La mère et le nouveau-né sous surveillance : les enquêtes de l'unité 149 de l'Inserm, 1975-1987

L'unité 149, créée en 1975 et dirigée par Claude Rumeau Rouquette de 1975 à 1987 effectuait des recherches épidémiologiques, étiologiques et évaluatives sur la santé des femmes, des enfants et des jeunes.

Sources : rapports d'activité de l'unité 149, fonds d'enquêtes de l'unité 149 (cote 20110237)

Organiser la lutte contre le SIDA : la création de l'Agence nationale contre le SIDA (ANRS), à la fin des années 1980

En 1987, Philippe Lazar, directeur général de l'Inserm, obtint du ministère de la Santé le financement pour lancer un programme national de recherche sur le Sida dont la réalisation est confiée à Jean-Paul Levy. Le PNRS est né, il dépend de l'Inserm et est mené conjointement avec le CNRS. En mai 1987, un comité de direction composé de personnalités politiques et de chercheurs arrête les grandes lignes de la politique du programme et les opérations à monter tant dans la recherche de médicaments antiviraux qu'en immunologie, en épidémiologie, en recherches cliniques et en sciences humaines et sociales. En 1988, le PNRS devient une agence : l'Agence nationale de recherche sur le Sida (ANRS).

Sources : rapports d'activité de l'unité 158, fonds Françoise Barré Sinoussi (cote 20180639), fonds du PNRS (cote 20130741)

Sources complémentaires : les Archives nationales mettent à disposition des chercheurs un « État des sources d'archives publiques relatives à l'histoire de la lutte contre le sida conservées aux Archives nationales ». Le document fort riche dresse un état des sources publiques disponibles en 2014. Les fonds se sont encore enrichis depuis. L'état des sources est librement accessible ici :

https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/mm/media/download/FRAN_ANX_011341.pdf, consulté le 16 avril 2019

L'Inserm et la recherche clinique : le lancement des centres d'investigation clinique (CIC) au début des années 1980-1990

Les centres d'investigation cliniques – Pierre Corvol, médecin et scientifique, a été l'un des principaux instigateurs – sont instaurés afin de lier la recherche fondamentale à la recherche clinique. Les CIC, implantés au sein des CHU, constituent une organisation emblématique de « la recherche translationnelle », c'est-à-dire une recherche qui se fait tant au laboratoire qu'« au lit du patient ».

Sources : les archives du bureau de presse, (0823, 0824), les rapports d'activité (RA) des unités de recherche impliquées (0312, 0608, 0808, 0917, 1010, 1112, 1222, 1322),

les archives du département des partenariats et des relations extérieures (0127, 1003, 1316, 1321), direction générale (1415)

L'avènement de l'économie de la santé et les enjeux de santé publique, de la fin des années 1970 aux années 2000.

Les papiers de deux chercheuses peuvent être exploités. Les archives de Michèle Fardeau qui a été l'une des premières économistes de la santé, menant recherche et enseignement alors que la discipline commençait à être reconnue. Le sujet peut aussi s'appuyer sur les papiers de Yaël Lévy (travaux visant un gain en termes d'économie dans le domaine de la santé en tenant compte des réalités matérielles et humaines (malades et personnels), permettant une meilleure organisation et un allègement des réalités du terrain (les soins, le travail par exemple ou le temps d'hospitalisation).

Sources : fonds financement de la recherche années 1970-1990 ; rapports d'activité de l'unité 357, les fonds de Michèle Fardeau (cote 20160082) et Yaël Lévy (cote 201806841)

Une politique de développement de l'Inserm : les centres de recherches en région

L'Inserm a contribué au développement en région de centre de recherche de pointe². Il s'agit ici d'un enjeu fondamental dans le développement de l'Inserm. Plusieurs approches sont possibles à partir de l'administration centrale de l'Inserm ou à partir des centres et des unités implantés en région. Certains centres ont été lancés les années 1960, d'autres sont beaucoup plus récents : implantation d'unité au sein du Centre d'études et de recherche de biologie et d'océanographie médicale (CERBOM) à Nice, Centre d'immunologie Marseille Luminy (CIML) en 1976 ; l'Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire à Strasbourg en 1994. S'ajoutent depuis les années 1990, les Instituts fédératifs de recherche (IFR), regroupant autour d'une stratégie commune de recherche et sur un même lieu géographique (ou exceptionnellement en réseau), un ensemble d'équipes relevant d'organismes de recherche, des universités et des hôpitaux différents.

Sources : diverses en fonction des centres de recherche : voir les rapports d'activités de l'Inserm, le fonds Direction générale et Direction générale déléguée

Sources complémentaires : Archives nationales : fonds de la Direction générale ; sur par exemple l'Institut fédératif de recherche de Necker, voir la cote 20130175. Pour les archives des centres et des unités en région, consultez les archives des universités et les archives départementales.

² Une carte de l'implantation actuelle de l'Inserm en région est disponible ici : <https://www.inserm.fr/connaître-inserm/implantation-en-france-metropolitaine>, consultée le 19 avril 2019.

IV. Appel d'offre 2019-2020 : modalités et dossier de candidature

Comité d'histoire de l'Inserm
101, rue de Tolbiac, 75654 Paris Cedex 13
Contact : celine.paillette@ext.inserm.fr

AIDES À LA RECHERCHE
du Comité pour l'histoire de l'Inserm
Année universitaire 2019 – 2020

Date limite de dépôt des candidatures
18 octobre 2019

Le Comité pour l'histoire de l'Inserm, créé le 30 janvier 2017 pour contribuer à une meilleure connaissance de l'institution et de ses travaux, propose pour la rentrée universitaire 2019 une aide financière aux étudiants de Master qui souhaiteraient s'engager dans une recherche concernant directement l'histoire de l'institution mais pouvant également concerner plus largement celle de la recherche biomédicale et des questions de santé :

□□ Cette aide sera accordée aux meilleurs projets retenus par le Comité après examen d'un **dossier de candidature**. La candidature doit impérativement être accompagnée de la recommandation du directeur ou de la directrice du mémoire. Celui-ci devra être rédigé en français et s'appuyer sur des sources originales.

□□ Le comité examinera également des candidatures de **doctorants** demandant une aide spécifique et limitée pour une thèse relevant des champs d'études encouragés par le Comité. Il ne s'agit pas de l'attribution de contrats doctoraux.

□□ **Le montant** annuel des aides pourra atteindre 3 000 euros en fonction des spécificités de chaque projet (accès aux sources, mobilité etc.).

1. Les **thématiques** possibles :

Sur l'histoire de l'Inserm, les sujets peuvent concerner l'échelle nationale et interroger toutes les dimensions de ses activités (programmes de recherche, place dans les questions sociétales, notamment les questions éthiques, création d'entreprises, les coopérations internationales, les relations avec les autres acteurs du monde de la recherche et de la santé, etc.).

Les monographies portant sur l'histoire d'un champ scientifique, d'un domaine médical, d'une unité de recherche ou d'une organisation spécifiques ainsi que des approches plus territoriales concernant par exemple les premières implantations d'équipes de recherche Inserm en région puis leur développement, en lien avec les institutions de santé comme les hôpitaux, peuvent être encouragés.

Les propositions de biographies et de prosopographies seront également bienvenues.

Plus largement, le Comité examinera également avec intérêt des sujets abordant les recherches biomédicales et de santé, les grands enjeux de santé publique, les controverses, les politiques d'innovation, l'évolution des perceptions et des représentations dans les domaines d'étude de l'Inserm, mais aussi les travaux sur les patients ou les usagers de la santé... Les travaux intégreront dans toute la mesure du

possible le rôle joué par l'Inserm dans la question abordée.

2. Les **repères** méthodologiques, chronologiques et problématiques

L'ensemble des approches historiennes est concerné par cet appel : histoire de la médecine, histoire économique, histoire du genre, histoire culturelle, histoire des pratiques et usages, etc. Le Comité examinera de manière très ouverte les propositions y compris celles issues de disciplines autres que l'histoire mais incluant dans leur approche une dimension historique solide.

La période concernée couvre bien sûr la Cinquième République mais intègre également les « origines » de l'Inserm depuis la création de l'Institut National d'Hygiène. Des approches nécessitant d'embrasser des temporalités plus larges incluant la Troisième République sont envisageables.

Les recherches pourront inclure l'ensemble des sources accessibles en histoire contemporaine, l'utilisation des sources primaires étant bien évidemment encouragée. Le Comité s'efforcera de faciliter les projets intégrant l'histoire orale en mettant en relation les étudiants avec des témoins. La direction des archives de l'Inserm, étroitement associée aux travaux du Comité, pourra orienter les étudiants dans la constitution de leur projet. Dans cette perspective le Comité pourra également faciliter la mise en relation avec les équipes de recherche Inserm ainsi qu'avec les Délégations régionales si nécessaire.

Quelques orientations peuvent apparaître en se référant à l'ouvrage de Pascal Griset et Jean-François Picard, *Au cœur du vivant. 50 ans de l'Inserm*, Paris, Le Cherche-Midi, 2014, au site consacré à l'histoire de l'institution <http://histoire.Inserm.fr/> et au carnet du service des archives de l'Inserm <http://Inserm.hypotheses.org/>.

Les personnes intéressées sont encouragées à prendre contact avec le Comité pour un premier échange avant de déposer leur projet. Le Comité se tient également à la disposition des Professeurs et directeurs de mémoires souhaitant disposer d'éclairages complémentaires pour mieux orienter la démarche de leurs étudiants.

La date limite de réception des dossiers de candidature est fixée au **18 octobre 2020**. Les modalités de versement de l'aide financière seront précisées aux candidats une fois leur dossier retenu.

Professeur Pascal Griset

Président du Comité Histoire de l'Inserm

- Le dossier de candidature doit comprendre les documents suivants, envoyés **en une seule** pièce jointe en format **PDF**, par un **courriel** indiquant les nom, prénom, adresse, coordonnées téléphoniques et électroniques du candidat.
 - le formulaire de candidature ci-joint dûment rempli ;
 - une lettre par laquelle le candidat demande une aide pour un sujet défini en accord avec le directeur de recherches et s'engage à respecter la convention d'études s'il est retenu ;
 - un projet de recherche dactylographié (6 à 10 p.), mentionnant la problématique générale du sujet, les sources et les méthodes qui seront utilisées, et des éléments de bibliographie ;
 - un *curriculum vitae* détaillé du candidat ;
 - une lettre de recommandation du Professeur sous la direction duquel la recherche sera menée, présentant l'étudiant et approuvant son projet ;
 - une photocopie de la carte d'étudiant ou une attestation de recherche fournie par l'université ou le centre de recherche du candidat.

Formulaire de candidature
« Bourse pour l'histoire de l'Inserm »
2019-2020

NOM :

Prénom :

Adresse :

Mail :

Diplôme préparé :

Établissement :

Directeur de recherche :

Sujet de recherche :

Avez-vous postulé à une autre bourse ? Oui / Non*

Si oui, laquelle ?

Disposez-vous d'une source régulière de revenu ? Oui / Non*

Pièces à joindre au dossier :

- Lettre par laquelle le candidat demande une aide pour un sujet défini en accord avec le directeur de recherches et s'engage à respecter la convention d'études s'il est retenu ;
- Projet de recherche dactylographié (6 à 10 p.), mentionnant la problématique générale du sujet, les sources et les méthodes qui seront utilisées, et des éléments de bibliographie ;
- Curriculum vitæ détaillé du candidat ;
- Lettre de recommandation du Professeur sous la direction duquel la recherche sera menée, présentant l'étudiant et approuvant son projet ;
- Photocopie de la carte d'étudiant ou une attestation de recherche fournie par l'université ou le centre de recherche du candidat.

* Veuillez entourer la réponse appropriée

Pour toute information

inserm.fr

contactez celine.paillette@ext.inserm.fr